



INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2006 POUR LA CAROTTE, L'OIGNON, L'OIGNON VERT ET LE POIREAU

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides et fongicides disponibles dans les cultures suivantes : la carotte, les oignons récoltés secs, incluant l'oignon standard et l'oignon espagnol, l'oignon vert vendu en paquets (faussement appelé « échalote ») et le poireau.

L'énumération des produits dans la liste est faite en fonction des ravageurs à combattre. Seuls les maladies et les insectes les plus souvent rencontrés ont été inclus. Notez que les produits homologués contre les vers gris ne sont pas présentés dans ce bulletin d'information. L'avertissement [No 01 Légumes – Général](#) du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>) traite spécifiquement de la lutte contre ce ravageur.

Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides faites en champ à partir du semis ou de la plantation. Les fumigants de sol, les traitements de semences, les traitements sur les transplants en serre, de même que les engrais foliaires appliqués pour corriger les maladies en lien avec des carences minérales n'ont pas été inclus.

D'autre part, il est important de constater que, par rapport à l'an dernier, plusieurs insecticides et fongicides ont été retirés des listes se rapportant à l'oignon vert. Suite à des vérifications faites auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), il ressort que le terme « oignons » rencontré sur plusieurs étiquettes n'incluait que l'oignon récolté sec (jaune ou espagnol). Auparavant, on pensait que dans ce cas, l'oignon vert était également inclus. Donc, à l'avenir, seuls les produits mentionnant spécifiquement l'oignon vert sur leur étiquette seront considérés comme homologués sur cette culture.

Comment utiliser la liste?

La liste présente, pour chacun des usages permis, les éléments suivants : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe chimique, la dose recommandée, le délai avant la récolte, le coût approximatif du traitement et une section « remarques ». Voici les principales informations que vous pouvez retirer de chacun de ces éléments :

La matière active indique le nom du composé chimique présent dans le produit commercial qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous pouvez en choisir un autre dont la matière active est différente.

Le groupe chimique est destiné à vous aider dans le choix de votre rotation de produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer un insecte ou une maladie donnée, il est fortement recommandé d'alterner au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents. Cette façon de faire limite considérablement le risque que l'insecte ou le pathogène développe une résistance aux pesticides.

La dose recommandée ne vous est fournie qu'à titre informatif. Si vous utilisez le produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées **à l'hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93; pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués dans le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \frac{\text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10}{\text{espacement entre les rangs (cm)}}$$

Le coût par dose représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois ou le prix de détail suggéré par le fabricant. Le coût par dose n'inclut cependant pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le délai avant récolte représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes. On y indique, entre autres, le nombre maximal de traitements permis par saison et les restrictions relatives aux cultivars sur lesquels le produit est homologué.

Les tableaux résumés

Pour chaque culture, un « tableau résumé » a aussi été inclus. Ce dernier regroupe, sur une seule page, les différents insecticides et fongicides homologués et les ennemis visés. Compte tenu de leur grande importance pour le choix du pesticide à utiliser, certaines informations, comme le nombre maximum de traitements permis et le délai avant récolte, ont aussi été répétées dans ce tableau. **Le délai de réentrée au champ**, une donnée qui n'est pas toujours présente sur les étiquettes de pesticides, **a aussi été inclus**. Ce délai correspond à l'intervalle minimal en heure requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert bien entendu à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépisteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées.



Mise en garde

Selon la loi, vous devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent rigoureusement être respectés. Dans le cas contraire, il y a de fortes chances que l'on retrouve, dans vos produits, des quantités de résidus de pesticides dépassant les normes réglementaires.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non respect de l'étiquette officielle.

Collaboration :

Lise Gauthier, d.t.a., Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – carotte, céleri, laitue... – 9 juin 2006



CAROTTE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 - 2,50 L	1	22 - 44	
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	1,10 - 2,75 L	7	N.D.	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L	7	20 - 43	
CHARANÇON DE LA CAROTTE						
Phosmet	IMIDAN 50 W INSTAPAK	Org-P	2,25 kg	40	59	Pas plus de 2 traitements par saison.
MOUCHE DE LA CAROTTE – traitement contre les larves						
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org-P	85 g/100 m	Au semis	0,52/100 m	Appliquer dans le sillon au semis. Efficace contre la 1 ^{re} génération seulement.
MOUCHE DE LA CAROTTE – traitement contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCORD 400EC	Pyr	175 ml	35	25	Pas plus de 3 traitements par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org-P	1,10 L	10	N.D.	
	DIAZINON 50 W		1,10 kg		33	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		N.D.	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	
PUCERONS						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 - 2,50 L	1	22 - 44	
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org-P	1,10 L	10	N.D.	
	DIAZINON 50 W		1,10 kg		33	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		N.D.	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	



CAROTTE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	1,10 - 2,75 L	7	N.D.	
	MALATHION 25 W		2,25 - 5,50 kg		43 - 105	
	MALATHION 50 EC		1,10 - 2,75 L		16 - 39	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L		20 - 43	
	MALATHION 500 E		1,80 - 2,00 L		N.D.	

CAROTTE – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	315 g	0	58	Pas plus de 5 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	580 - 735 g	0	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 - 3,2 L	1	30 - 40	
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Mancozèbe	DITHANE DG	Dithio.	2,25 kg	7	18	
	RAINSHIELD NT				N.D.	
	DITHANE M-45				25	
	MANZATE DF				19	
	MANZATE PRO-STICK				18	
PENNZOZEB 75 DF	18					
Métirame	POLYRAM DF	Dithio.	2,25 kg	7	19	



CAROTTE – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Pyraclostrobin	CABRIO EG	Strob.	0,56 -1,1 kg	3	58 - 114	Pas plus de 3 traitements par saison.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M ou COPPER 53 W	Subst. inorg.	4,0 kg	1	52	
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	1,10 - 3,30 kg	7	12 - 37	
CAVITÉ PYTHIENNE (FENDILLEMENT HORIZONTAL)						
Métalaxyl	RIDOMIL 2 G	Acyla.	215 g/100 m	Au semis	N.D.	Dans le sillon au semis.
Métalaxyl-M	RIDOMIL GOLD 1G	Acyla.	2,5 g/cm de larg. de socle/100 m	Au semis	0,025/100 m	
RHIZOCTONE BRUN						
Azoxystrobine	QUADRIS	Strob.	4 à 6 ml /100 m	40	0,46 - 0,72/100 m	Diluer dans 50 à 100 litres d'eau à l'hectare. Appliquer dans le sillon au semis ou sur le rang après la levée ou dans les 30 jours suivant la levée. Pas plus de 1 traitement par saison.

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Bio-ins. = Bio-insecticides, Carb. = Carbamates, Chlo.= Chloronicotines, Org-Cl = Organochlorés, Org-P = Organophosphorés, Pyr = Pyréthriinoïdes de synthèse, Spin. = Spinosyne.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Acyla. = Acylamines, Anil. = Anilides, Anilino. = Anilopyrimidines, Chloroni. = Chloronitriles, Chloroph. = Chlorophényles, Dicarb. = Dicarboximides, Dithio. = Dithiocarbamates, Org.-ét. = Organo-étains, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines, Subst. inorg. = Substances inorganiques.



CAROTTE – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Normes de sécurité			Insectes réprimés					
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Charançon de la carotte	Cicadelles	Mouche de la carotte (larves)	Mouche de la carotte (adultes)	Pucerons	
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	24	–	1		⊙			⊙	
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	24	3	35				⊙		
Diazinon	DIAZINON 5 G	12 à 24	–	S			⊙			
	DIAZINON 50 EC	12 à 24	–	10				⊙	⊙	
	DIAZINON 50 W							⊙	⊙	
	DIAZINON 500 E							⊙	⊙	
	DIAZOL 50 EC							⊙	⊙	
	DIAZOL 50 W							⊙	⊙	
DZN 600 EW						⊙	⊙			
Malathion	FYFANON 50 EC	12 à 24	–	7		⊙			⊙	
	MALATHION 25 W								⊙	
	MALATHION 50 EC									⊙
	MALATHION 500					⊙			⊙	
	MALATHION 500 E									⊙
Phosmet	IMIDAN 50 W INSTAPAK	24	2	40	⊙					

S : appliqué au semis et aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



CAROTTE – TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Normes de sécurité			Maladies réprimées			
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure alternarienne	Brûlure cercosporéenne	Cavité pythienne	Rhizoctone brun
Azoxystrobine	QUADRIS	12	1	40				⊙
Boscalid	LANCE WDG	12	5	0	⊙			
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	72	6	0	⊙			
Chlorothalonil	BRAVO 500	48	–	1	⊙	⊙		
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	12	3	7	⊙			
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	24	–	7	⊙	⊙		
	DITHANE M-45				⊙	⊙		
	MANZATE DF				⊙	⊙		
	MANZATE PRO-STICK				⊙	⊙		
	PENNCOZEB 75 DF				⊙	⊙		
Métalaxyl	RIDOMIL 2 G	24	–	S			⊙	
Métalaxyl-M	RIDOMILGOLD 1G	48					⊙	
Métirame	POLYRAM DF	24	–	7	⊙	⊙		
Pyraclostrobine	CABRIO EG	12	3	3	⊙	⊙		
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M ou COPPER 53 W	24 à 48	–	1	⊙	⊙		
Zinèbe	ZINEB 80 W	24	–	7	⊙	⊙		

S : appliqué au semis et aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES

Pour l'oignon sec, le **délaï avant récolte** inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délaï avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques	
Matière active	NOM COMMERCIAL						
MOUCHE - traitement contre les larves							
Chlorpyrifos	LORSBAN 15 G	Org-P	32 g/100 m	109	0,23/100 m	Dose en fonction de la largeur du sillon (consultez l'étiquette).	
	PYRIFOS 15 G		64 g/100 m		0,46/100 m		
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org-P	85 g/100 m	Au semis ou à la plantation	0,52/100 m	85 g/100 m de rang en sol minéral; jusqu'à 180 g/100 m en sol organique.	
	DIAZINON 50 EC		180 g/100 m		1,10/100 m		
			20 ml/100 m		N.D.		
	DIAZINON 50 W		10 g/100 m		N.D.		
	DIAZINON 500 E		17 g/100 m				0,30/100 m
			14 ml/100 m				0,51/100 m
	DIAZOL 50 EC		20 ml/100 m				N.D.
37,5 ml/100 m		N.D.					
DIAZOL 50 W	95 g/100 m	N.D.					
		175 g/100 m	N.D.				
MOUCHE - traitement contre les adultes							
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	Pyr	175 ml	3	25	Pas plus de 3 traitements par saison. Peut être utilisé sur les andains.	
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org-P	1,10 L	10	29		
	DIAZINON 50 W		1,1 kg		N.D.		
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.		
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.		
	DIAZOL 50 W		1,1 kg		N.D.		
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.		
Naled	DIBROM	Org-P	550 ml	4	18		



OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **déla** avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
THRIPS						
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	Pyr	175 ml	3	25	Pas plus de 3 traitements par saison.
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	Pyr	200 ml	5	21	Pas plus de 1 traitement par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org-P	1,10 L	10	N.D.	
	DIAZINON 50 W		2,25 - 4,50 kg		68 - 135	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		N.D.	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	2,25 L	3	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 50 EC		2,25 L		33	
	MALATHION 500 E				N.D.	
Naled	DIBROM	Org-P	550 ml	4	18	

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES

Pour l'oignon sec, le **déla** avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	1,0 - 1,3 kg	7	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 - 4,8 L	7	30 - 60	Pas plus de 3 traitements par saison.



OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **délaï avant récolte** inclut la période de séchage au champ en andains.
On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>) (suite)						
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et phényl.	775 à 975 g	7	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison.
Iprodione	ROVRAL	Dicarb.	1,5 kg	15	133	
Iprodione + mancozèbe	ROVRAL + mancozèbe	Dicarb. + dithio.	0,75 kg + man.	15	68 + man.	En mélange avec la dose recommandée de mancozèbe.
Mancozèbe	DITHANE DG	Dithio.	2,25 - 3,25 kg	10	18 - 26	
	RAINSHIELD NT				N.D.	
	MANZATE DF				19 - 27	
	MANZATE PRO-STICK				N.D.	
	DITHANE M-45				18 - 26	
PENNCOZEB 75 DF						
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 - 3,30 kg	7	10 - 37	
CHARBON						
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	Dithio.	4,4 - 8,8 kg	100	35 - 70	Appliquer les granules dans le sillon lors du semis.
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	1,0 - 1,3 kg	7	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	149	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	Dithio.	2,25 - 3,25 kg	10	21 - 30	
	MANZATE PRO-STICK				19 - 27	
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	Acyla.	2,5 kg	7	89	Pas plus de 3 traitements par saison.
Oxychlorure de cuivre	CUIVRE PM ou COPPER SPRAY	Subst. inorg.	3 kg	1	38	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	58 - 86	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 - 3,30 kg	7	9 - 36	



OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **déla**i avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	1,0 - 1,3 kg	7	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et phényl.	775 à 975 g	7	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	149	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	Dithio.	2,25 - 3,25 kg	10	21 - 30	
	MANZATE PRO-STICK				19 - 27	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	58 - 86	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 - 3,30 kg	7	9 - 36	

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Bio-ins. = Bio-insecticides, Carb. = Carbamates, Chlo.= Chloronicotines, Org-Cl = Organochlorés, Org-P = Organophosphorés, Pyr = Pyréthriinoïdes de synthèse, Spin. = Spinosynes.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Acyla. = Acylamines, Anil. = Anilide, Anilino. = Anilinopyrimidines, Chloroni. = Chloronitriles, Chloroph. = Chlorophényles, Dicarb. = Dicarboximides, Dithio. = Dithiocarbamates, Org.-ét. = Organo-étains, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines, Subst. inorg. = Substances inorganiques



OIGNON (récolté sec) – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Normes de sécurité			Insectes réprimés		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Thrips
Chlorpyrifos	LORSBAN 15 G	24	1	109	⊙		
	PYRIFOS 15 G						
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	24	3	3		⊙	⊙
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	12	1	5			⊙
Diazinon	DIAZINON 5 G	12 à 24	-	S	⊙		
	DIAZINON 50 EC				⊙	⊙	⊙
	DIAZINON 50 W				⊙	⊙	⊙
	DIAZINON 500 E				⊙	⊙	⊙
	DIAZOL 50 EC				⊙	⊙	⊙
	DIAZOL 50 W				⊙	⊙	⊙
	DZN 600 EW					⊙	⊙
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	24	3	14			⊙
Malathion	FYFANON 50 EC	12 à 24	-	3			⊙
	MALATHION 25 W						⊙
	MALATHION 50 EC						⊙
	MALATHION 500 E						⊙
Naled	DIBROM	48	-	4		⊙	⊙

S : appliqué au semis et aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



OIGNON (récolté sec) – TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Normes de sécurité			Maladies réprimées			
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure de la feuille (Botrytis)	Charbon	Mildiou (Peronospora)	Tache pourpre (Alternaria)
Boscalid	LANCE WDG	12	6	7	⊙			⊙
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	72	6	7	⊙		⊙	⊙
Chlorothalonil	BRAVO 500	48	3	7	⊙			
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	12	3	7	⊙			⊙
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	12	5	7			⊙	⊙
Iprodione	ROVRAL	24	–	15	⊙			
Iprodione + mancozèbe	ROVRAL + MANCOZEBE	24	–	15	⊙			
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	24	–	10	⊙	⊙		
	DITHANE M-45				⊙			
	MANZATE DF				⊙		⊙	⊙
	MANZATE PRO-STICK				⊙		⊙	⊙
	PENNCOZEB 75 DF				⊙			
Métalaxyl-M/mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP	48	3	7			⊙	
Oxychlorure de cuivre	CUIVRE PM ou COPPER SPRAY	24 à 48	–	1			⊙	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	12	3	7			⊙	⊙
Zinèbe	ZINEB 80 W	24	–	7	⊙		⊙	⊙



OIGNON VERT (à bottelet) – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement contre les larves						
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org-P	85 g/100 m 180 g/100 m	Au semis ou à la plantation	0,52/100 m 1,10/100 m	85 g/100 m de rang en sol minéral; jusqu'à 180 g/100 m en sol organique. Appliquer dans suffisamment d'eau pour détremper le sol sur le rang au semis ou à la plantation; utiliser la dose la plus élevée en sol organique, la plus faible en sol minéral pauvre en matière organique.
	DIAZINON 500 E		14 ml/100 m 20 ml/100 m		N.D.	
MOUCHE - traitement contre les adultes						
Diazinon	DIAZINON 500 E	Org-P	1,10 L	10	N.D.	
THRIPS						
Diazinon	DIAZINON 500 E	Org-P	1,10 L	10	N.D.	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	2,25 L	3	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 500 E		2,25 L		N.D.	
	MALATHION 50 EC				33	

OIGNON VERT (à bottelet) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	1,0 - 1,3 kg	7	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 - 4,8 L	14	30 - 60	Pas plus de 5 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à bottelet) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	1,0 - 1,3 kg	7	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	58 - 86	Pas plus de 3 traitements par saison.
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	1,0 - 1,3 kg	7	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	58 - 86	Pas plus de 3 traitements par saison.

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Bio-ins. = Bio-insecticides, Carb. = Carbamates, Chlo.= Chloronicotines, Org-Cl = Organochlorés, Org-P = Organophosphorés, Pyr = Pyréthri-noïdes de synthèse, Spin. = Spinosynes.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Acyla. = Acylamines, Anil. = Anilides, Anilino. = Anilinopyrimidines, Chloroni. = Chloronitriles, Chloroph. = Chlorophényles, Dicarb. = Dicarboximides, Dithio. = Dithiocarbamates, Org.-ét. = Organo-étains, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines, Subst. inorg. = Substances inorganiques.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à botteler) – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Normes de sécurité			Insectes réprimés		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Thrips
Diazinon	DIAZINON 5 G	12 à 24	–	S	⊙		
	DIAZINON 500 E		–	10	⊙	⊙	⊙
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	24	3	14			⊙
Malathion	FYFANON 50 EC	12 à 24	–	3			⊙
	MALATHION 25 W						⊙
	MALATHION 50 EC						⊙
	MALATHION 500 E						⊙

FONGICIDES		Normes de sécurité			Maladies réprimées		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i>)	Mildiou (<i>Peronospora</i>)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
Boscalid	LANCE WDG	12	6	7	⊙		⊙
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	72	6	7	⊙	⊙	⊙
Chlorothalonil	BRAVO 500	48	5	14	⊙		
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	12	3	7	⊙		⊙
Pyraclostrobine	CABRIO EG	12	3	7		⊙	⊙

S : appliqué au semis et aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



POIREAU – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
THRIPS						
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	2,25 - 2,75 kg	3	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 500 E		2,25 - 2.75 L		N.D.	

POIREAU – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475g	7	88	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et strob.	1,0 - 1,3 kg	7	N.D.	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	58 - 86	Pas plus de 3 traitements par saison.

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Bio-ins. = Bio-insecticides, Carb. = Carbamates, Chlo.= Chloronicotines, Org-Cl = Organochlorés, Org-P = Organophosphorés, Pyr = Pyréthrinoïdes de synthèse, Spin. = Spinosynes.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Acyla. = Acylamines, Anil. = Anilides, Anilino. = Anilinopyrimidines, Chloroni. = Chloronitriles, Chloroph. = Chlorophényles, Dicarb. = Dicarboximides, Dithio. = Dithiocarbamates, Org.-ét. = Organo-étains, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines, Subst. inorg. = Substances inorganiques.

